**Mairie de Pignans**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

---

***Département du VAR***

---

***Arrondissement de BRIGNOLES***

***DEL .26 / 2021***

*Nombre de Membres*
*En exercice : 27*
*De Présents : 21*
*De votants : 27*
*ses*

*L'An deux mil vingt et un le Lundi 19 Avril ,*

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*
*. Etaient présents :*

*M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric*

*Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M SANTONI Jean. M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.*
Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.
*.Etaient absents excusés- NEANT*

**Délibération portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau 2021 dans le cadre de l'opération : travaux de réfection du réseau d'Eau Ancienne route de TOULON .**

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DEZ Marylène ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

Sur proposition de Monsieur le maire et entendu son exposé,
Le conseil Municipal,
-Considérant la nécessité de procéder à la reprise des réseaux d'eau sur cette voirie Ancienne route de TOULON, non conformes,

Afin de réaliser ce projet la commune se tourne vers l'Agence de l'Eau et présente le plan de financement suivant :

**Plan de financement** :

-Coût HT de l'opération (travaux ) : 21 903.50 €
-Agence de l'Eau (50 % ) : 10 951.75 €
-Autofinancement de la commune ( 50 % ) : 10 951.75 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de demander un montant de subvention pour 2021 à hauteur de 50 % de notre coût HT de l'opération , soit de solliciter la somme de 10 951.75 **€.**

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de de subvention 2021 auprès de l'Agence de l'Eau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**
**Maire de PIGNANS**

MAIRIE DE PIGNANS